



CAP du 9 février 2018 Les 2962 situations de promouvables bouclées en 3 heures !

**Nous avons décidé de ne pas bâcler le compte rendu
Prenez le temps de le lire**

Tous ensemble

Les élus CAP CGT déplorent toujours l'absence d'échanges en séance ! Nous avons une nouvelle fois participé à **une CAP qui ne respecte pas les modalités de fonctionnement** d'une instance d'une telle importance. Quel temps laissé aux débats, quand 3 heures suffisent à étudier l'avancement de 2962 promouvables ?

Les élus CGT ont pris le temps d'étudier et de défendre les situations des agents qui les ont saisis.

Les élus CGT ont demandé que les listes des propositions de chaque représentation syndicale fassent l'objet d'un vote au même titre que celle de l'Administration.

En effet, à ce jour, seule la liste de l'Administration fait l'objet d'un vote et les propositions des représentants du personnel sont annexées pour transmission au Président du Département qui décide de l'avancement des agents.

La Présidente de la CAP n'exclut pas d'étudier la question, mais il n'a pas été possible de modifier le protocole du vote cette année. La CGT va continuer à solliciter des changements de fonctionnement de la CAP, tant sur la forme que sur le fond avec pour objectif de défendre **le droit à l'avancement de tous les agents.**

En premier lieu, vos élus CGT ont tenu à rappeler que le nombre de postes ouverts à l'avancement devient un levier d'ajustement budgétaire et ce au détriment des agents. En effet, Mr le Président a formulé dans le Var Matin du 26 janvier 2018, en réponse à l'exigence de ne pas dépasser 1,2 % de son budget en fonctionnement : « nous comptons 5500 employés, qui par leur progression de carrière (grade, échelon etc) amputent le budget de 1,2 %! Nous avons des gros salaires certes, qui sont partis en retraite et qui ne sont pas remplacés, mais nous ne pourrions pas tenir l'objectif, rien qu'en raison des progressions de carrières ».

Cette année, le taux de promotion globale est de 17,33 %, mais on note une grande disparité entre les catégories : **3 % en catégorie A, 6 % en catégorie B, 34,22% en catégorie C.** Bien que la CGT demande un vote de ratio à 100 %, l'Administration vote en Comité Technique **des ratios qui ne sont même pas respectés par le Président.**

Les élus CGT ont a nouveau dénoncé l'impact négatif de la réforme des catégories B soumis aux quotas croisés sur l'avancement des agents. Pour exemple, aucun poste cette année pour les rédacteurs principaux 2ème classe et les rédacteurs principaux 1ère classe.

De plus, nous constatons cette année une augmentation du nombre d'argumentaires de non proposés, situation que vos élus CGT dénoncent depuis plusieurs années, car ils restent dans le dossier des agents et s'apparentent à une forme de sanction déguisée.

Les élus CGT ont demandé à l'Administration une plus grande transparence sur les validations ou non des argumentaires de proposition et une réflexion autour de l'intérêt de la Non proposition. Quel recours pour l'agent concernant un argumentaire de Non Proposition, dont il n'est souvent même pas informé par sa hiérarchie ?

La CGT a demandé une nouvelle fois, que la DRH nous fasse retour systématiquement en séance du nombre de recours déposés à l'issue des CAP précédentes et des réponses qui leurs sont apportées. La Présidente de la CAP y a semblé favorable. Nous vous tiendrons informés.

La personne qualifiée présente au titre de la Direction Générale des Services a informé les représentants du personnels que la décision de la Collectivité de nommer en avancements de grade uniquement les agents en poste de responsabilité.

Selon la CGT, a seule valeur d'encadrement hiérarchique ne peut pas être un critère suffisant pour prétendre à un avancement de carrière. Aujourd'hui encore, nous constatons que certains postes ne permettent pas d'avancement de carrière. La Collectivité compte un nombre d'agents de grande valeur, qui occupent des postes à responsabilité technique, fonctionnelle ou d'expertise qui eux aussi méritent un avancement et une reconnaissance du travail de qualité qu'il fournissent dans l'intérêt du service public.

La CGT refuse d'opposer les agents les uns aux autres, les filières entre elles et exige des critères d'avancement objectifs ! La CGT a des propositions à faire. Des critères existent déjà dans de nombreuses collectivités. Il serait grand temps de suivre le pas ! Le travail promis par l'administration et entamé en octobre 2017 s'est arrêté aussi vite qu'il a commencé et ce sans aucune explication aux élus CAP. Il devrait reprendre prochainement. **Vos élus CGT sont prêts à débattre et seront force de propositions.**

Les élus CGT ont établi leurs listes sur les seuls critères **objectifs qui leurs sont donnés par l'Administration** : l'âge, l'ancienneté dans le grade, l'ancienneté dans la fonction publique, l'échelon. Pour toutes les catégories, la CGT a croisé ces critères, et pour la catégorie A, elle a pris en compte tous les agents qui sont proposés par leurs hiérarchie et direction. **Force est de constater que tel n'est pas le cas de l'Administration.**

Vous trouverez en pièce jointe notre liste de propositions à l'avancement catégorie par catégorie. Les élus CGT jouent cette année encore la transparence et assument leurs choix qu'ils ont argumentés

**Parce que l'avancement concerne l'ensemble des agents,
parce que la CGT a à cœur de défendre un avancement juste pour tous,
prenez votre carrière en main, agissez avec la CGT !**

**Vos élus CAP
Syndicat CGT
des personnels du Département du var**